

09 Question de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Justice sur "la rédaction du nouveau Code civil" (n° 26337)

09 Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Justitie over "het opstellen van een nieuw Burgerlijk Wetboek" (nr. 26337)

09.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, il me revient que des groupes de travail auraient été mis en place pour retravailler un nouveau Code civil belge. Ces dits groupes de travail travailleraient cependant uniquement en français et en néerlandais. Pourtant, si l'on y ajoutait dès à présent un expert en terminologie juridique allemande, sans pour autant retarder les travaux en cours, nous pourrions certainement éviter des retards de traduction inutiles et pourtant encore trop fréquents.

Étant donné que le Code civil est porteur d'un lien social non négligeable, la traduction vers l'allemand serait donc très importante de manière concomitante avec les deux autres langues nationales. De plus, ce serait un signe tout à fait positif envers nos concitoyens germanophones.

Monsieur le ministre, à quel stade se trouve la rédaction du nouveau Code civil belge? Ne serait-il pas envisageable d'associer un expert en terminologie juridique allemande aux groupes de travail occupés à la rédaction dudit Code civil? Si vous avez besoin de quelques conseils quant aux experts, je serai tout à fait disposée à vous en fournir.

09.02 **Koen Geens**, ministre: Madame Jadin, je vous remercie. L'accord du gouvernement prévoit, en effet, en son point 6.3.1. qu'une partie du Code civil sera réformée au cours de la législature. À cet effet, l'arrêté ministériel du 30 septembre 2017 a créé plusieurs commissions de réforme des droits civils. Ces commissions sont composées de professeurs d'université, d'experts et de représentants du SPF Justice. Elles sont chargées d'élaborer une proposition de réforme dans les matières qui relèvent de leurs attributions.

Concernant l'état d'avancement des travaux, je puis vous transmettre les informations suivantes. Les propositions des commissions de réforme du droit des obligations, des biens et de la preuve ont fait l'objet d'une consultation publique début 2018 et ont été adaptées sur la base des commentaires formulés à cette occasion. Le Conseil des ministres a approuvé en première lecture les avant-projets concernant le droit des obligations (30 mars), de la preuve (27 avril) et des biens (4 mai). Ces projets de textes ont été soumis pour avis au Conseil d'État et les adaptations feront à nouveau l'objet d'une concertation politique au sein du gouvernement. Ces textes pourront bientôt être soumis en deuxième lecture au Conseil des ministres.

La consultation publique relative à la proposition de réforme du droit de la responsabilité s'est terminée le 1^{er} mai de cette année. Les remarques émises sont en train d'être examinées par la Commission de réforme du droit de la responsabilité.

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux, il est difficilement envisageable de changer la composition des commissions de réforme à ce stade. La traduction en langue allemande intervient classiquement après publication des versions en langues française et néerlandaise, selon une procédure déterminée par la loi. Elle est assurée, de nouveau classiquement, par le Service central de traduction allemande du SPF Intérieur. En principe, elle ne relève donc pas de la compétence du ministre de la Justice.

Sachez, chère madame Jadin, que je suis ouvert à toute suggestion! Cependant, comme vous l'aurez constaté, les voies classiques ne s'ouvrent pas facilement.

09.03 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

Tout d'abord, je me félicite de l'avancée des travaux, qui vont de bon train. Si j'ai bien compris, nous aurons encore l'occasion d'en débattre sous cette législature. C'est une bonne nouvelle, d'autant plus qu'il me semble nécessaire de revoir certaines dispositions de droit civil.

Ensuite, je dois avouer que votre réponse est très "classique". Le service de traduction, qui est situé à Malmedy, est généralement chargé du travail de traduction, en fonction des priorités déterminées par les autorités de la Communauté germanophone. En tout cas, je rappelle que, conformément à la Constitution, nous devrions pouvoir obtenir rapidement les trois textes.

L'absence d'association est évidemment dommageable, mais je sais que les SPF peuvent aussi prendre les devants pour consulter - en fonction de leurs moyens - des experts en vue d'entreprendre les traductions département par département. J'en suis quasiment sûre.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.